

Ecole primaire Jules Ferry

Maternelle Jeanne d'Arc

Elémentaire Albert Schweitzer

COMPTE RENDU DU CONSEIL D'ECOLE DU 21 JUIN 2016

Madame Sutter présente Madame Roch la nouvelle directrice.

1. SITUATION DE L'ECOLE : ANNEE SCOLAIRE 2016/2017

- **Effectifs** en élémentaire : pas d'ouverture ni de fermeture, fermeture d'une classe monolingue en maternelle (monolingues : 87 (seuil pour 4 classes 97) en maternelle et 153 en élémentaire, bilingues : 52 en maternelle et 122 en élémentaire). Les effectifs ci-dessous sont donnés à titre indicatif. Il y aura certainement des inscriptions durant les vacances.

Anne Frey	CP	28
Valérie Keller	CE1	26
	CE2	27
Stéphanie Koerber	CM1	27
Aurélia Jehl	CE1 CM1	12 10
Florence Baudot	CM2	26
Eléonore Bernhard Eber Céline	CP bil	27
Stéphanie Ducazeaux Eber Céline	CP bil CE1 bil	9 17
Elodie Le Fouest Elodie Pflimlin	CE2 bil	28
Elodie le Fouest Elodie Pflimlin	CM1 bil	27
Catherine Blény	CM2 bil	23
Nathalie Freitag Delphine Gutron	MS bil GS bil	14 12
Nathalie Freitag Delphine Gutron	MS bil GS bil	15 11
Isabelle Barrenechea	PS GS	11 18
Jean-Marc Heyer	PS MS	15 13
Jean Moser	PS GS	13 17

- **Dérogations**
Les fratries ont obtenu une dérogation ainsi que les enfants ayant des grands-parents à Blotzheim.
- **Rentrée scolaire** : 1er septembre 2016 à 9h pour les CP et à 8h pour les autres. En maternelle : pour les classes monolingues accueil des petits le matin (les moyens et les grands restent à la maison). Accueil des moyens et des grands l'après-midi. Il est conseillé aux petits de faire la sieste à la maison. Pour les classes bilingues accueil des moyens et des grands dès le matin. *Si un élève est absent le jour de la rentrée, il faudra **absolument** le signaler à l'école.*
- **Natation** : les deux journées de formation sont fixées aux Samedis 10 et 17 septembre 2016 de 8h30 à 11h30 à la piscine couverte de Village-Neuf. Les parents souhaitant passer l'agrément devront en faire la demande auprès de l'enseignant de leur enfant. Une répartition est prévue à la prérentrée pour mettre en place les dates de piscine ainsi que les niveaux qui y participeront.

2. FÊTE DE L'ÉCOLE du 04 juin 2016

La fête a connu une belle affluence et s'est parfaitement déroulée. Madame Sutter remercie la Municipalité pour la mise en place d'agents de sécurité et les parents d'élèves pour leur efficacité. Elle remercie l'équipe enseignante et les ATSEMS pour leurs réalisations artistiques de très grande qualité. La vente des pâtisseries et des boissons a rapporté 889 € et 765€ pour la tombola qui sera tirée le jour de la kermesse le 1^{er} juillet.

3. POINTS DES PARENTS

• Ecole :

- Déroulement des conseils (pas d'information des parents)
- Suppression de classe (voir plus haut)
- Abonnements bilingues : Madame Sutter indique l'arrêt des abonnements du Pont du Livre (fermeture de l'entreprise) et signale que d'autres propositions seraient les bienvenues.
- Transmission des appels pour les absences : un parent délégué explique que le signalement d'un élève absent n'est pas toujours bien transmis aux enseignants, Madame Sutter indique qu'il faudrait mieux prévenir vers 8h15, le temps que tout le monde prenne son poste et que les classes soient installées.
- Visite médicale : une visite médicale est prévue pour les futurs CP. Cette année le médecin scolaire a vu uniquement les enfants signalés par les enseignants. Les CE.2 ont été vu par l'infirmière scolaire. Pour les futurs CP qui n'ont pas été vus à l'école, il faudra lors d'une visite chez le médecin de famille demander un certificat d'aptitude scolaire.
- Rentrée en sixième : Madame Roch indique qu'elle verra avec le Directeur du collège pour mettre en place une rencontre avec les parents des futurs sixièmes avant de remplir les dossiers.
- Sécurité dans et autour de l'école : Madame Sutter tient à souligner que les incidents au sein de l'établissement sont très bien gérés par l'école. Les parents des enfants concernés sont immédiatement prévenus et convoqués à l'école si nécessaire. Madame Sutter rappelle que la responsabilité de l'école s'arrête aux portails. Une fois en dehors de l'établissement, **les enfants sont sous la responsabilité des parents et l'école ne peut être tenue pour responsable**. Un ajout au règlement intérieur aura lieu à la rentrée pour interdire aux enfants de jouer autour des voitures sur le parking et de jeter des cailloux car des voitures d'enseignantes ont été endommagées par des enfants laissés seuls devant le portail.
- Propreté et danger autour de l'école et dans la cour : Madame Sutter fera le nécessaire.
- Communication liée aux événements au sein de l'école (voir plus haut)
- Site internet école : Madame Roch explique que les sites internet des établissements scolaires (pour une éventuelle mise en place d'un lien qui permettrait de communiquer les absences ou autres faits) sont très réglementés. A noter aussi qu'il n'est pas possible de prévenir les enseignants sans en informer le chef d'établissement.
- Remerciements : les parents délégués remercient au nom de tous les parents :
 - ✓ Les enseignants des deux bâtiments pour leurs travaux avec les enfants, leurs expositions et l'investissement qu'ils ont fourni.
 - ✓ Les enseignantes qui se sont réparti la classe de CP / CE2.
 - ✓ La Mairie pour la mise en place de la réunion de sécurité.

• Mairie :

- Sécurité : Madame Stimpfling tient à préciser que le nécessaire concernant le périscolaire a été fait. Les parents ont été reçus à la mairie avec les enfants concernés ou témoins et des réunions avec le personnel du périscolaire ont eu lieu. Monsieur le Maire souligne qu'avant d'entreprendre une démarche (questionnement des enfants devant le périscolaire par exemple) il aurait fallu aller en mairie pour tenter de comprendre ce qui se passe. Les deux parents concernés reconnaissent que leur démarche n'était pas la bonne et remercient la municipalité d'avoir tout mis en œuvre pour faire la lumière sur la situation. Monsieur le Maire indique aussi que les résultats de l'enquête menée seront communiqués aux parents et que si des faits se révélaient véridiques, des sanctions seraient prises.

• Parents :

- Parents d'élèves 2016/2017 : une note sera distribuée à la rentrée concernant la liste PPMS. Concernant les futurs parents délégués, les enseignants ainsi que les délégués actuels demandent à ce qu'on leur précise qu'il faut être présent aux réunions de conseil d'école (sauf empêchement pour raison de travail ou maladie) et ainsi participer pleinement à la vie scolaire.
- Respect de la sécurité (voir plus haut)